

Dès sa première session, M. Angers justifia l'espoir qu'on avait placé en lui et se jeta tête baissée dans la bataille. En peu de temps, il devint le champion reconnu du ministère. Il apprit la tactique parlementaire, la langue politique, les différences essentielles qui distinguent la harangue du plaidoyer. Lorsqu'il avait fait son *maiden speech*, il avait prononcé un discours écrit soigneusement d'avance, et s'était senti paralysé par ce texte appris de mémoire. L'effet n'avait pas répondu à l'attente du public, quoique le discours imprimé fût très bon. L'orateur ne se découragea pas. Il profita de l'expérience et, quelques jours après, il remporta un succès du meilleur aloi dans un débat où il parla d'abondance. On peut dire qu'à la fin de cette session, M. Angers était déjà l'un des hommes politiques le plus en vue de la province.

Mais l'arène électorale s'ouvrait. Le terme de la législature était expiré, et le cabinet de Boucherville allait, pour la première fois, subir le feu des *hustings* et l'épreuve du scrutin. On avait à combattre l'influence puissante du gouvernement Mackenzie, et le parti ministériel manquait un peu de cohésion. M. Angers paya glorieusement de sa personne. Il se prodigua, et révéla les plus brillantes qualités de lutteur et de chef. On le vit sur tous les points menacés. Dans deux ou trois assemblées, il rompit des lances avec M. Letellier, ministre fédéral, qui n'avait pas hésité à descendre sur le champ de bataille provincial. Était-ce un présage?

Le résultat des élections fut un triomphe pour M. de Boucherville et son cabinet, un prestige et une popularité éclatants pour le solliciteur général Angers.

Au milieu de la députation si brillante qui composait l'assemblée législative de 1875 à 1878, M. Angers jouissait d'une autorité incontestable et incontestée. Il était le chef, non-seulement de nom, mais de fait. Trois années de travaux parlementaires avaient suffi pour le placer à ce haut rang.

Sa parole aussi avait grandi. Elle était devenue plus facile, plus naturelle, plus abondante, plus mouvementée, plus éloquente. On me permettra de citer ici ce passage magnifique d'une de ses péroraisons, dans le débat sur la question des chemins de fer, en 1878: "La province était un bloc de marbre à peine arraché de la carrière, encore abrupt et informe. De ce bloc nous avons tiré une statue splendide; et c'est au moment où nous allons la terminer, où nous voulons lui donner la vie, faire couler en ses veines un sang généreux et fécond, que les libéraux veulent arrêter dans son œuvre l'ouvrier et faire tomber le ciseau des mains de l'artiste créateur. Malheur au pays qui compte au nombre de ses enfants de tels vandales!" Une triple salve d'applaudissements enthousiastes salua cette figure superbe, jetée comme un défi et une menace à l'opposition muette et décontenancée.

En 1878, M. Angers était donc parvenu à l'apogée de sa carrière ministérielle. La politique ouvrait devant ses pas les plus glorieuses perspectives, lorsque le coup d'Etat du 4 mars vint briser cette carrière.

M. Angers poussa un cri puissant d'indignation, qui fit tressaillir de colère le parti conservateur d'un bout à l'autre de la province. Devenu chef de l'opposition, il dénonça l'acte arbitraire de M. Letellier avec des accents entraînants. Je le vois encore, soumettant à la chambre les explications du gouvernement démis, l'œil en feu, la

lèvre frémissante, soulevant ses partisans de la voix et du geste, se contrôlant, pourtant, et donnant plus d'effet à sa parole par cette impression de passion contenue qui s'en dégageait. J'entends encore cette phrase, entre-coupée par les bravos conservateurs: "Le parti conservateur n'est plus au pouvoir, mais il est, dans cette chambre, le pouvoir, le pouvoir qualifié, la majorité dans l'opposition, la majorité ici, la majorité dans le conseil, la majorité dans le pays. Le parti conservateur a reçu un renvoi d'office; mais il reste non compromis, sans compromis, sans divisions, dévoué à la constitution et aux intérêts du pays."

Tombé du pouvoir en 1878, M. Angers se remit vaillamment à ses travaux d'avocat, tout en suivant d'un œil attentif la marche de la crise politique, au dénouement de laquelle il contribua si puissamment. Le parti conservateur aurait souhaité ardemment lui voir reprendre son poste de *leader* dans l'assemblée; on parla même de lui ouvrir un comté, malgré le danger des circonstances. En effet, les deux partis étaient égaux en chambre, et chaque élection partielle devenait un combat désespéré. C'est peut-être pour cette raison que M. Angers ne rentra pas dans la législature.

Toutefois on avait toujours les yeux fixés sur lui. En février, 1880, le siège de Montmorency à la chambre des communes étant devenu vacant, M. Angers fut sollicité d'accepter la candidature. Les électeurs de ce comté regrettaient cruellement la faute terrible qu'ils avaient commise, en 1878, en reléguant dans la vie privée un tel homme d'Etat. M. Angers accepta, et fut élu, par plus de 400 voix de majorité, contre M. de Saint-Georges, malgré les efforts du parti libéral.

Malheureusement, M. Angers ne fit que passer aux communes, où il occupa, dès son arrivée, une place éminente. Son intervention dans les débats, à quatre ou cinq reprises, fut celle d'un grand *parliamentarian*, dont la valeur est égale à la renommée. Mais la politique avait déjà eu pour lui trop de déboires et, un deuil cruel étant venu assombrir son foyer et rendre ses enfants orphelins, M. Angers n'aspira plus qu'au repos et à une retraite honorable. Il accepta donc, en 1880, une place sur le banc judiciaire.

De 1880 à 1887, il consacra sa vie à sa famille, à l'étude et aux fonctions de la magistrature dans le district de Montmagny. Cette époque fut pour lui une époque d'activité intellectuelle. Il se plongea dans les livres et poussa ses études, ses recherches, ses lectures dans tous les sens. Son goût pour les lettres avait toujours été très vif et se développa encore durant ces années de retraite studieuse.

Cependant on pensait toujours à lui dans le monde politique. Bien souvent son nom était prononcé à haute voix comme celui d'un homme nécessaire. En 1887, la charge de lieutenant-gouverneur de Québec étant devenue vacante, on l'offrit à M. Angers, qui crut devoir l'accepter. Cette nouvelle fut accueillie avec une faveur universelle. De toutes parts on applaudit à cette nomination. La haute personnalité de l'honorable M. Angers apparut de nouveau en pleine lumière; mais, cette fois, elle était saluée des acclamations de toute la province.

M. Angers n'est pas seulement un homme d'Etat habile: il est aussi un homme d'intérieur. Causeur vif et animé, *gentleman* parfait, il sait recevoir avec une distinction irréprochable. J'ai dit qu'il a le goût des lettres; il a, de plus, le goût des arts, et un goût très